ISO 13857 SÉCURITÉ DES MACHINES DISTANCES DE SÉCURITÉ

ACCÈS PAR-DESSUS LES STRUCTURES DE PROTECTION

	Hauteur de la zone dangereuse,	Hauteur de la structure de protection, b						
		1.000	1.200	1.400	1.600	1.800		
	a	Distance de sécurité horizontale par rapport à la zone dangereuse, c						
	2.700	0	0	0	0	0		
	2.600	900	800	700	600	600		
	2.400	1.100	1.000	900	800	700		
	2.200	1.300	1.200	1.000	900	800		
	2.000	1.400	1.300	1.100	900	800		
	1.800	1.500	1.400	1.100	900	800		
	1.600	1.500	1.400	1.100	900	800		
	1.600	1.500	1.400	1.100	900	800		
	1.400	1.500	1.400	1.100	900	800		
	1.200	1.500	1.400	1.100	900	700		
	1.000	1.500	1.400	1.000	800	0		
	800	1.500	1.300	900	600	0		
	600	1.400	1.300	800	0	0		
	400	1.400	1.200	400	0	0		
	200	1.200	900	0	0	0		

Il convient de ne pas utiliser de structure de protection d'une hauteur inférieure à 1.400 mm sans mesures de sécurité complémentaires.

LES DIMENSIONS ET DISTANCES INDIQUÉES CI-DESSOUS PROVIENNENT DE LA NORME EN ISO 13857:2019, TABLEAU 2. DIMENSION EN MILLIMÈTRES.

2.000	2.200	2.400	2.500	2.700
0	0	0	0	0
500	400	300	100	0
600	400	300	100	0
600	400	300	0	0
600	400	0	0	0
600	0	0	0	0
500	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

ACCÈS SPHÉRIQUE AVEC LIMITATION DU MOUVEMENT

TABLEAU 3 - MONTRE DES EXEMPLES DE MOUVEMENTS FONDAMENTAUX, APPLICABLES À DES PERSONNES AGÉES DE 14 ANS ET PLUS. DIMENSION EN MILLIMÈTRES

Limitation de mouvement	Distance de sécurité, Sr	Illustration	
Limitation du mouvement uniquement au niveau de l'épaule et de l'aisselle	≥850	527	
Bras soutenu jusqu'au coude	≥ 550	1340	
Bras soutenu jusqu'au poignet	≥ 230	2620	
Bras et main soutenus jusqu'aux phalanges	≥130	2 1720 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

- A = Distance atteinte par le mouvement du bras
 Sr = Rayon de la distance de sécurité
- a = Il s'agit soit du diamètre d'une ouverture circulaire, soit du côté d'une ouverture carrée, soit de la largeur d'une ouverture en fente.

SAFETY IS ABOUT BEING ONE STEP AHEAD

ACCÈS À TRAVERS DES OUVERTURES RÉGULIÈRES

TABLEAU 4 - LES VALEURS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS SONT APPLICABLES À DES PERSONNES AGÉES DE 14 ANS ET PLUS. DIMENSION EN MILLIMÈTRES.

			Distance de sécurité, Sr		
Partie du corps	Illustration	Ouverture	Fente	Carré	Rond
Extrémité du doigt	4/4/	e ≤ 4	≥2	≥2	≥2
	Mary 1	4 < e ≤ 6	≥ 10	≥5	≥ 5
Doigt jusqu'à l'articulation à la	13.	6 < e ≤ 8	≥ 20	≥15	≥5
base du doigt	77777	8 < e ≤ 10	≥80	≥ 25	≥20
		10 < e ≤ 12	≥ 100	≥80	≥80
ou main		12 < e ≤ 20	≥ 120	≥ 120	≥120
	The state of the s	20 < e ≤ 30	≥ 8501)	≥120	≥120
Bras jusqu'à l'articulation	3.	30 < e ≤ 40	≥ 850	≥200	≥120
de l'épaule		40 < e ≤ 120	≥850	≥850	≥850

Les marquages de couleur indiquent quelles parties du corps sont limitées par la taille pour chaque ouverture. Si la longueur de l'ouverture en fente est ≤ 65 mm, le pouce constitue un blocage et la distance de sécurité peut être réduite à 200 mm.

ACCÈS DES MEMBRES INFÉRIEURS À TRAVERS DES OUVERTURES DE FORME RÉGULIÈRE

TABLEAU **7** - LES VALEURS DU TABLEAU CI-DESSOUS SONT INDÉPENDANTES DES VÊTEMENTS OU DES CHAUSSURES PORTÉS ET SONT APPLICABLES À DES PERSONNES AGÉES DE **14** ANS ET PLUS. DIMENSION EN MILLIMÈTRES

Partie du membre				Distance de sécurité, Sr		
inférieur	Illustration	Ouverture	Fente	Carré ou rond		
Extrémité		e ≤ 5	0	0		
de l'orteil		5 < e ≤ 15	≥10	0		
Orteil		15 < e ≤ 35	≥80	≥ 25		
Pied		35 < e ≤ 60	≥ 180	≥80		
Jambe	ATTI.	60 < e ≤ 80	≥650	≥ 180		
(de l'extrémité de l'orteil jusqu'au genou)		80 < e ≤ 95	≥1.100	≥650		
Jambe		95 < e ≤ 180	≥ 1.100	≥ 1.100		
(de l'extrémité de l'orteil jusqu'à l'entrejambe)		180 < e ≤ 240	Pas applicable	≥1.100		

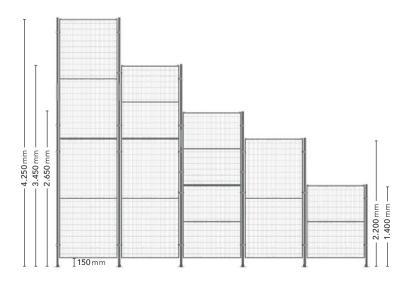
Les marquages de couleur indiquent quelles parties du corps sont limitées par la taille pour chaque ouverture. Si la longueur de l'ouverture en fente est ≤ 75 mm, la distance de sécurité peut être réduite à ≥ 50 mm. Les ouvertures en fente e>180 mm et les ouvertures

carrées ou rondes e > 240 mm permettront un accès du corps tout entier.

Des mesures de sécurité supplémentaires doivent être prises.

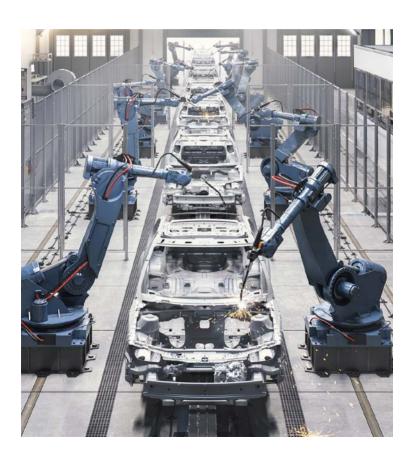
OUVERTURE AU SOL Max. Autorisée

L'ACCÈS COMPLET DU CORPS EST DÉFINI DANS ISO 13857:2019, 4.4. IL DÉCRIT QUE LA DISTANCE ENTRE LE SOL ET LES STRUCTURES DE PROTECTION NE DOIT PAS DÉPASSER 180 MM.



LA SÉLECTION DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Le choix des structures de protection doit toujours être basé sur une analyse des risques. Par exemple, en cas de risque prévisible d'éjections de pièces de la machine, l'enceinte de protection doit être conçue et construite de façon à contenir et résister à de tels impacts. Pour en savoir plus sur les exigences des dispositifs de sécurité, reportez-vous à la norme ISO 14120.



MAKING YOUR WORLD SAFE

